

L'ÉCLAIR

de Saint-Arnoult



Saint-Arnoult
en Yvelines

N°178

Mai
2023

VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL

P.4
7 MAI 2023

La randonnée pour réunir les villages et leurs habitants.



P.5

Où en est le tri
des emballages ?



P.6

Une association
pour retrouver
un emploi.



P.15

Le budget est voté.



P.20

Des réponses
à vos questions.

Sommaire

- **Pratique** > Numéros utiles - P. 2
- **L'interview du Maire** - P. 3
- **Ma ville** > Première Rand'Aux Villages - P. 4
- **Ma ville** > Collecte des déchets - P. 5
- **Ma ville** > Chantiers-Yvelines vous accompagne - P. 6
- **Environnement** > Fête des mares - P. 7-8-9
- **Actualités** > On en parle - P. 10-11
- **Économie** > Acteurs locaux - P. 12-13
- **Conseils municipaux** > Délibérations - P. 14-15
- **Enfance** > Le plein de découvertes - P. 16
- **Culture** > Médiathèque - P. 17
- **Ma ville** > Histoire - P. 18
- **Ma ville** > Travaux - P. 19
- **Transparence** > Questions/Réponses - P. 20
- **Tribunes d'expression** - P. 21
- **Agenda** > Sortir - P. 22-23



 Vous venez d'emménager sur la commune et souhaitez que votre famille soit conviée à la prochaine cérémonie d'accueil des nouveaux Arnolphiens, alors faites-vous connaître auprès du service Animation de la mairie à l'adresse ac@say78.fr

L'ÉCLAIR
VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL
Saint-Arnout

Dépôt légal : Mai 2023
Directrice de la publication :
Joëlle Jégat
Rédacteur, photos : Gilles Mainvis
Rédacteur graphiste : Alain Dubois d'Enghien
Tél. : 01 30 88 28 81 / Courriel : com@say78.fr
www.saintarnoutenyvelines.fr


Créatif
Communication
Création · Impression · Diffusion

PRATIQUE > NUMÉROS UTILES

CPAM	36 46
Canicule info service	08 00 06 66 66
Conseil énergie RT78	01 83 75 06 05
Gendarmerie	01 61 08 32 30
Police secours	17
Pompiers	18
SAMU / SMUR	15
SAMU Social	115
Hôpital Dourdan	01 60 81 58 58
Hôpital Rambouillet	01 34 83 78 78
Enfance maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
FIL santé jeunes	22 24
Personnes âgées maltraitées	39 77
SOS médecin	36 24
Urgence pour sourds et malentendants	114
Violences conjugales	39 19
SNCF	36 35
SICTOM n° Vert	08 00 49 50 61
Saint Art Funéraire 24h/24 et 7j/7	01 30 41 28 72
Pharmacie de garde : - en journée : monpharmacien-idf.fr / de nuit : 17	

Mairie

Place du Jeu de Paume - CS 50610
78514 Saint-Arnout-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 88 25 25 / Courriel : accueil@say78.fr
Site : saintarnoutenyvelines.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 à 18h
Mardi et jeudi : 8h30 à 12h30 et 15h30 à 17h30
Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Samedi : 8h30 à 12h30

Police Municipale

01 30 59 30 17

CCAS

Place du Jeu de Paume - 78730 Saint-Arnout-en-Yvelines
Tél. : 01 30 88 25 20 / Courriel : ccas@say78.fr
Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi : 8h30 à 12h30



Madame le Maire et ses adjoints reçoivent en mairie sur rendez-vous y compris le samedi matin.

Retrouvez le site internet de votre ville sur votre smartphone.



Madame le Maire répond à la question de l'Éclair.

Après le vote du budget en avril, quelles sont les prochaines échéances pour la municipalité ?

Nous avons pris l'habitude d'annoncer ce qui est réellement concret. Ainsi, dès le mois prochain, les Arnolphiens découvriront dans l'Éclair ce à quoi ressemblera l'avenue Henri Grivot dans un délai raisonnable de trois ans, le temps nécessaire à la déconstruction des friches existantes, aux fouilles archéologiques et aux travaux. À l'issue de cette période, un lieu de vie comblera cet espace laissé vacant depuis bien des années entre les deux pôles commerciaux de notre village.

Mais dans l'immédiat la saison appelle les Arnolphiens à se rencontrer et se retrouver à l'occasion de ce mois de mai voulu très festif.

Cela débutera dès le dimanche 7 mai avec la première Rand'AuxVillages orchestrée par le comité départemental de randonnée et le soutien logistique de la mairie. Cette manifestation dépassera les frontières de notre commune avec

une présence de nombreux partenaires et producteurs locaux. Le samedi 13 mai, la fête de la ville permettra de convier les familles arnolphiennes autour d'animations adaptées à chacun, du plus petit au plus grand, avec notamment la découverte du 1^{er} Escape Game propre à notre commune. Je vous livre un indice : munissez-vous de votre téléphone portable pour vous rendre au parc Arsonneau.

Le dimanche 14 mai, les amateurs de cinéma et d'énigmes seront gâtés par l'organisation d'une Murder Party, dans les coulisses mêmes de notre cinéma, le Cratère.

Du 18 au 21 mai, les germanophiles se rendront à Freudenberg à l'occasion des 30 années d'amitié entre nos deux communautés. Je vous invite à découvrir tout cela dans ce numéro de l'Éclair.

Joëlle Jégat,
Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines

VU SUR **actu.fr**

Saint-Arnoult-en-Yvelines : plus d'une centaine de logements sociaux en projet d'ici 2026.



Rue Stourm, avenue Grivot ou encore porte de Chartres et au Champ des Pommiers, plusieurs opérations immobilières sont en projet à Saint-Arnoult-en-Yvelines. On fait le point.

« Sur la triennale passée, nous avons obtenu 155 agréments de logements sociaux. Quand nous sommes arrivés en 2020, il y avait 123 logements sociaux depuis toujours. En deux ans, nous aurons fait plus. »
Arnaud Baguenier, adjoint à l'Urbanisme à la Ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Saint-Arnoult-en-Yvelines fait partie des villes du sud des Yvelines carencées en logements sociaux, selon la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain). Chaque année, la Ville doit payer une amende avoisinant les 200 000 €. Elle est donc dans l'obligation de construire des logements sociaux. Retour sur les différents projets.

Retrouvez l'intégralité de cet article sur actu.fr

Par **Stéphanie Petit**.
Publié le 12 avril 2023.



Première Rand'Aux Villages.



**Dimanche
7 mai 2023.**

À vivre en famille, entre amis ou en solo, 4 randonnées sont au programme de la 1^{re} Rand'Aux Villages au départ et à l'arrivée de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

4 circuits, 4 distances

- circuit des 3 villages : 27,5 km
- circuit des 2 villages : 22,5 km
- circuit de Sonchamp : 16,5 km
- circuit de Rochefort : 13,5 km

Départ de 8h30 à 11h, du parking de la place Jean Moulin

Le tracé du circuit choisi et son descriptif seront fournis sur papier et sur l'appli numérique MaRando

Inscriptions :
5 €/personne
10 €/groupe

Toutes les infos :
randauxvillages.say78.fr



Saint-Arnoult-en-Yvelines aura l'honneur le 7 mai d'inscrire son nom à la première **Rand'Aux Villages**. Une initiative voulue festive et menée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Yvelines et notre commune qui mobilisera pour l'occasion ses moyens techniques et humains.



L'Éclair a rencontré Hervé Malcorpi, l'énergique président du CDRP-78, à pied d'œuvre depuis quelques mois pour mener à bien le projet.

Comment est née l'idée de créer cette Rand'Aux Villages ?

J'ai remarqué qu'il existait dans différents départements de France des festivités construites autour de la randonnée pour animer et faire vivre les villages. Il existe une Rando Gourmande en Finistère et en Loire Atlantique, une marche gourmande en Côte d'Or, une Rando Festi

Gourmande en Ile-et-Vilaine et bien d'autres... Et chez nous, nous n'avions pas encore su mettre à profit nos 1 744 km de beaux chemins de randonnée à l'occasion d'une telle manifestation festive, familiale, accessible au plus grand nombre et contribuant à mettre en valeur notre patrimoine et nos producteurs locaux.

Comment va se dérouler l'événement ?

La première édition de la Rand'Aux Villages se tiendra le dimanche 7 mai au départ et à l'arrivée de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Mais ma volonté est d'impliquer aussi les villages environnants. Ainsi en fonction de l'itinéraire choisi par chaque randonneur, nous emprunterons les communes de Clairefontaine-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines et Sonchamp. Toute cette partie du Sud-Yvelines servira de décor. Dans chaque commune traversée, un food truck local permettra aux randonneurs de se restaurer. Chaque commune mettra à disposition un barnum, des tables et des chaises.

Pouvez-vous nous parler du « village » qui sortira de terre pour l'occasion ?

Ma volonté au travers ces randonnées est de permettre aux gens de se rencontrer et de découvrir les richesses de notre territoire. Ce « village » sera l'épicentre de cette journée. Il se dressera sur la coulée verte à Saint-Arnoult-en-Yvelines, aux abords du boulo-drome et de la place Jean-Moulin. Il accueillera des producteurs locaux. Il sera constitué également par l'ensemble de nos partenaires institutionnels avec en point d'orgue un concert de l'orchestre philharmonique de l'Alliance offert par le Département.

On fait le point sur les nouvelles consignes de tri.



des surcoûts de traitement. Ces déchets doivent être jetés dans les ordures ménagères ou à la déchèterie s'ils sont trop volumineux ou s'ils contiennent des batteries et des piles.

Tout n'est pas encore valorisable. Même si un jouet ou tout autre objet semble être composé de la même matière qu'une bouteille en plastique, ce n'est pas le cas. Chacun a la volonté de voir davantage de déchets triés, mais pour l'instant seuls

les emballages sont triés.

Des bacs trop petits ?

Dès fin décembre 2022, les Arnolphiens et autres usagers du SICTOM ont été nombreux à solliciter un changement de bac. Les demandes de réparation et de changement de bacs ont ainsi doublées par rapport à la même période de l'année précédente, occasionnant un allongement des délais d'approvisionnement et de livraison. Le SICTOM met tout en œuvre pour rétablir au plus vite les délais d'intervention habituels.

De nouvelles fréquences de collecte ?

La mise en place de ces nouvelles consignes de tri a eu un fort impact dans la gestion des déchets. Les usagers ont été nombreux à informer le SICTOM du manque de place dans leur

bac jaune (ou bleu pour les anciens bacs) et ont souhaité la permutation des fréquences de collecte des ordures ménagères avec celle des emballages. « Ce changement n'est pas possible, la réglementation impose la collecte hebdomadaire des ordures ménagères. Nous préférons prendre le temps d'observer et d'analyser les résultats de ce nouveau geste de tri et d'en mesurer les conséquences afin d'apporter sur du long terme un service optimisé pour l'ensemble de nos concitoyens », précise le SICTOM.



Recyclage.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SICTOM de la Région de Rambouillet a franchi une nouvelle étape avec la mise en place de l'extension des consignes de tri des déchets. Premiers retours sur expérience.

Les nouvelles règles de tri instaurées depuis le début de l'année visent plusieurs objectifs : augmenter la part du recyclage, diminuer les ordures ménagères résiduelles et simplifier le tri pour les habitants.

Des résultats encourageants

Grâce à votre geste de tri sur la période de janvier à mars 2023, il a été constaté une augmentation de près de 20% du volume des emballages et des papiers collectés.

Cette nouvelle habitude à prendre induit une hausse des erreurs de tri. Pour rappel, seuls les emballages sont concernés. Sont donc exclus tous les objets en plastique, les textiles, les jouets, les piles, ampoules, etc. Ces erreurs perturbent la chaîne de recyclage et génèrent

Trucs et astuces pour optimiser mon bac.

Quelques astuces peuvent vous permettre de réduire l'encombrement de vos déchets et ainsi optimiser la capacité de votre bac :

1. Compacter vos bouteilles en accordéon dans le sens de la hauteur
2. Plier ou découper vos cartons
3. Tasser les emballages dans le bac
4. Vider sans rincer vos emballages

Attention, les emballages imbriqués les uns dans les autres rendent leur recyclage impossible.

Demande de nouveau bac (maximum 360 litres) à formuler sur le site du SICTOM :

www.sictomregionrambouillet.com.



Vous recherchez un emploi ? Chantiers-Yvelines vous accompagne.



Suivi.

Trouver un emploi n'est parfois pas la seule difficulté. Il faut parfois au préalable solutionner des problématiques liées à la mobilité, au logement, à la formation ou encore à la santé. C'est un soutien d'ensemble qu'offre Chantiers-Yvelines pour assurer le retour sur le marché du travail.



- Agent de surveillance et de restauration scolaire,...

Quelles formations sont possibles ?

Les formations s'adaptent aux besoins des missions de travail proposées par Chantier-Yvelines et au marché local.

- CACES 1,3,5 (chariots élévateurs)
- H0/B0 (habilitation électrique)
- Techniques de nettoyage en collectivité
- Sauveteur secouriste du travail (SST)
- Gestes et postures
- Techniques de jardinage
- Hygiène en restauration collective (HACCP),...

Les avantages de Chantiers-Yvelines pour les employeurs

Chantiers-Yvelines séduit les employeurs par son fonctionnement simple, réactif et flexible.

- Répond à un besoin imprévu ou urgent de personnel dans la journée
- Pallie à un accroissement d'activité
- Missions variées
- Possibilité d'embauche à l'issue du contrat,...

Le CCAS étoffe ses services et s'entoure de nouveaux partenaires à l'image de Chantiers-Yvelines, une association dite intermédiaire, c'est-à-dire capable d'assurer le suivi socio-professionnel des personnes sans emploi et de leur délivrer un contrat de travail auprès d'entreprises, de collectivités (mairies...) et d'associations. L'agence locale de Chantiers-Yvelines se situe à Rambouillet et assure dorénavant une permanence mensuelle à la mairie auprès du CCAS.

Pour qui ?

Vous êtes sans emploi et vous éprouvez des difficultés liées au déplacement, au logement, à la santé, à la formation ou à la recherche d'emploi en général (courrier, CV, entretien...) : Chantiers-Yvelines prend en compte l'ensemble de vos

besoins pour lever un à un les freins à l'emploi.

Comment ?

À l'occasion d'une information collective programmée à la mairie pour les demandeurs d'emploi avec la conseillère en insertion socio-professionnelle de Chantiers-Yvelines. Les services de Chantiers-Yvelines vous seront alors présentés :

- Les missions de travail
- L'accompagnement social et professionnel

À l'issue de l'information collective, un entretien d'inscription et de recrutement vous sera proposé.

Quel type d'emploi ?

L'agence rambolitaine permet d'être au plus près des besoins des employeurs locaux.

- Magasinier, manutentionnaire
- Agent d'entretien (locaux, jardins, voirie)

Prenez rendez-vous !

La première permanence à la mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines est fixée au **16 mai à 9h.**

Prendre rendez-vous auprès du CCAS au 01 30 88 25 20

Fête des mares

du 27 mai au 4 juin 2023.



Oasis.

Les mares sont bien plus qu'une simple flaque sur laquelle se posent les canards. Elles constituent un écosystème complexe et vital pour tous. Il est urgent de s'intéresser à elles, de stopper leur disparition et d'en créer de nouvelles, l'objet de la Fête des mares.

Les zones humides et aquatiques recouvrent environ 4% du territoire francilien dont 1,3% de zones en eau et 2-3% de zones humides (forêts alluviales, marais, prairies humides...). Elles permettent de stocker l'eau en hiver, de la restituer en été, et jouent un rôle déterminant sur la qualité de l'eau grâce aux végétaux et leur action de phytoépuration. Elles représentent de fabuleux corridors aquatiques pour les espèces animales et végétales et ont une importance vitale dans la gestion des crues au regard des phénomènes de très fortes pluies provoqués par le changement climatique. Les événements extrêmes d'inondation ou de sécheresse

modifient l'écosystème, le niveau, le débit et la température de l'eau engendrant un effet néfaste sur les populations inféodées aux milieux aquatiques. Les liens entre climat et biodiversité sont étroits et toutes les solutions fondées sur la nature offrent de nombreux bénéfices et doivent être encouragées sur les territoires et sur notre commune.

Façonnée par l'Homme

La mare peut être d'origine naturelle mais le plus souvent elle a été créée par la main de l'Homme.

La vie y foisonne. Ces petites étendues d'eau recèlent des trésors. Le gestionnaire doit assurer leur entretien, le curage, la mise en lumière pour éviter

leur comblement.

Bordée de joncs et de carex les pieds dans l'eau, la mare accueille des végétaux bien spécifiques parfois immergés, flottants ou émergés. La vie animale y est très présente depuis les micro-organismes aux batraciens ou odonates comme les libellules.

Les amphibiens et les insectes sont les principaux groupes à fréquenter les mares pour s'y reproduire. Les têtards des grenouilles, crapauds, ... grandissent, certains seront la proie des larves de libellules, des oiseaux, de toute une armée de prédateurs et seulement une petite partie deviendra adulte, fidèle à son site de reproduction : un monde complexe s'organise.



Que peut-on voir dans la mare ?

Beaucoup d'insectes dont :

- Les punaises d'eau : le gerris, la notonecte ou abeille d'eau, la neppe ou scorpion d'eau, la ranatre, le naucore... (à manipuler avec précaution certaines punaises ont un rostre bien affuté !).
- Les coléoptères aquatiques comme par exemple le dytique, les gyryns,...

- Les libellules et demoiselles, de formidables bio-indicatrices.

Parmi les 93 espèces de libellules que l'on trouve en France (en 2010), 59 sont présentes en région Île-de-France, soit 63 % des espèces françaises.

Les libellules sont des insectes appartenant à l'ordre des odonates. On les croise sous

forme adulte volant souvent à proximité des milieux humides desquels elles dépendent strictement pendant toute leur vie larvaire. Durant toute leur vie elles seront de redoutables prédatrices : les larves carnassières chassent dans l'eau et l'adulte volant équipé de mandibules dentées capture principalement les insectes sur son territoire dans les milieux humides, eaux stagnantes ou courantes.



blanches dont les exigences vis-à-vis de la qualité de l'eau et des habitats la fragilisent face à la concurrence des écrevisses



- Les araignées des berges ou de la mare comme la dolomède capable de marcher sur la surface de l'eau ou l'argyronète et sa cloche de plongée qui chasse, se nourrit et se reproduit sous l'eau.

- Les mollusques : des petits gastéropodes d'eau douce (planorbes et limnées),...

- Les crustacés : écrevisses mais aussi aselles, daphnies,...

Les trois espèces d'écrevisses indigènes, dont l'écrevisse à pattes blanches originellement la plus représentée en métropole, sont progressivement supplantées par plusieurs espèces exotiques (écrevisse de Louisiane, écrevisse américaine, écrevisse du Pacifique, écrevisse juvénile, écrevisse calicot...). L'introduction d'espèces d'écrevisses exotiques est la première menace qui pèse sur nos espèces indigènes et notamment l'écrevisse à pattes

invasives. Cette espèce a disparu quasi totalement du département.

- Les vertébrés : tritons, grenouilles, couleuvres et bien d'autres, sans oublier tous les animaux qui viendront parfois de loin pour s'abreuver.



Un Arnolprien averti.



L'Arnolprien Philippe Keith est professeur au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et vice-président de la Société Nationale de Protection de la Nature.

« Cette semaine de mobilisation dédiée aux mares et aux zones humides en général vise à faire prendre conscience de l'intérêt à conserver les mares, voire à en créer de nouvelles. Elles concentrent 25% de la biodiversité de nos territoires. L'activité biologique des zones humides de toute la planète est 10 000 fois plus importante que celle des océans. Elle permet de stocker plus de CO2 que tous les océans réunis. Sur les 8 hectares de la zone de la Belette, nous avons en projet de réaliser trois mares. Elles serviront d'outils pédagogiques pour cette semaine et pour les sorties naturalistes à venir ».



Tout savoir sur les mares.



Du fait de leur petite taille, les mares constituent de magnifiques supports pédagogiques. Cependant, comme toutes les zones humides, les mares sont menacées... 90 % d'entre elles ont disparu au cours du siècle dernier.

Les mares sont de fantastiques supports de biodiversité, éléments clés de la trame verte et bleue, sans parler des multiples services qu'elles rendent à nos sociétés.

La Fête des Mares coordonnée par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) avec l'appui du Pôle-relais « mares, zones humides intérieures et vallées alluviales » est l'occasion de mieux les connaître pour mieux les protéger.

À la jonction entre l'aquatique et le terrestre, les mares recèlent une richesse écologique exceptionnelle. Elles sont des lieux de vie et de reproduction pour une flore et une faune, abondantes et souvent rares. Les mares et zones humides participent au stockage et

à l'épuration naturelle de l'eau. En retenant et transformant de nombreux polluants, elles rendent un service majeur pour l'ensemble du vivant.

Organiser un événement annuel, à l'échelle nationale, dédié à ces milieux est l'occasion de mieux les faire connaître et de sensibiliser la population à l'intérêt de les préserver.

Chantier participatif sur le site de la Belette à Dourdan

Le projet :

Dans le cadre de son programme de restauration des petites zones humides, la SNPN désire sensibiliser les citoyens à la protection des réseaux de mares.

Dans ce cadre, elle organise des chantiers participatifs de création de mares sur son site de « la Belette », à Dourdan.

L'objectif des chantiers :

Apprendre ensemble l'importance des zones humides pour la biodiversité, le climat et les humains ainsi que participer activement à la sauvegarde d'un écosystème en danger.

Et surtout s'engager ensemble pour la protection de l'environnement.

Au programme :

- Une présentation de l'association et de ses actions ainsi qu'une succession de jeux pour apprendre à se connaître et constituer 4 équipes de chantier.
- Création et mise en place de la mare par équipe.
- Animation sur l'importance des milieux humides et les menaces qui pèsent sur elles.
- Ateliers collectifs : Qu'est-ce qu'une mare ? Qui vit dans la mare ? Quels services rendent-elles ? Comment les protéger ?
- Bilan de la journée autour d'un goûter offert.

Infos pratiques :

Dates : 27 et 28 avril ; 4 et 5 mai ; 3 juin

Tout le monde est le bienvenu à partir de 14 ans.

Il faut prévoir une tenue adaptée au chantier et à la météo (chaussures de randonnée, vêtements de pluie ou de protection contre le soleil)

Ne pas oublier son déjeuner

Adresse : site de la Belette, avenue de Châteaudun, Dourdan 91410
(Coordonnées GPS : 48.518639, 1.994100)

Plus de renseignements à l'adresse suivante sortienature@snpn.fr

L'Étincelle à l'écoute des femmes victimes de violences.



L'Étincelle est un dispositif départemental dédié aux femmes victimes de violences. Il est implanté à Montigny-le-Bretonneux dans les locaux du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale l'Équinoxe.

Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation, l'Étincelle est en accès libre, gratuit et confidentiel. Les professionnels de l'Étincelle accueillent les femmes victimes de violences, ainsi que leurs enfants, sans aucune condition particulière.

Pour être au plus près des femmes du territoire ayant besoin de son accompagnement, l'Étincelle dispose d'une antenne mobile, un bus, pour assurer des moments d'écoute, d'aide et d'orientation auprès des femmes victimes ou ayant été victimes de violences.

Dates des premières venues du bus l'Étincelle à Saint-Arnoult-en-Yvelines au niveau de l'accueil de loisirs, 10 rue de Guhermont : mardi 16 mai et jeudi 22 juin de 10h à 16h.

Accueil anonyme et gratuit.

Pour plus d'informations : 06 10 407 407

Vide grenier 100% Arnolphiens.



À l'occasion de la Fête de la Ville le samedi 13 mai de 10h à 18h, les commerçants et artisans de l'ACASA organisent un vide grenier dont les emplacements situés sur la coulée verte seront exclusivement réservés aux Arnolphiens. Avez-vous votre emplacement ?

Contact et réservation :

**La Cave des Remparts, 10 rue des Remparts
78730 Saint Arnoult-en-Yvelines**

Tel : 01.30.41.62.31

lacavedesremparts@orange.fr



Vous lisez l'Éclair en ligne ? Faites-le savoir !

Dans un souci de limiter l'usage du papier et face à l'omniprésence des écrans dans notre quotidien, des Arnolphiens émettent le souhait de ne plus recevoir l'Éclair dans leur boîte aux lettres car ils le consultent en ligne. Afin de prévenir les distributeurs de ce choix, nous nous invitons à appliquer sur votre boîte aux lettres un autocollant informant de votre souhait de ne plus recevoir votre mensuel en version papier.

L'autocollant est disponible à l'accueil de la mairie.

Salon d'art, 29^e édition, 29^e succès.



Pour cette édition 2023, place a été faite aux nouveaux artistes. Ils étaient 25 sur les 78 à exposer pour la première fois à Saint-Arnoult-en-Yvelines. L'inauguration a été l'occasion de récompenser certains d'entre eux, par les prix du jury, mais aussi ceux de la municipalité et du Lions Club de Dourdan. Durant cette semaine, les visiteurs ont été nombreux. Parmi eux figuraient l'ensemble des élèves de nos écoles et même certains venus de villages environnants. Vivement 2024 !

À nnee après année, le succès du Salon d'Art du Colombier ne se dément pas. Et le succès n'est pas prêt de s'arrêter. À l'occasion de la 29^e édition qui s'est tenue du 8 au 16 avril, Henri Fourgous, le président d'Art'Passion Arnolphiens s'est même projeté en 2024, année olympique mais aussi celle du 30^e anniversaire du Salon.

Une nouvelle comptable à la mairie.



S uite à la mutation d'une agente vers une autre collectivité, Cynthia Coupé a intégré le 11 avril dernier l'effectif de la mairie au service comptabilité. La jeune femme exerçait précédemment au poste de secrétaire-comptable à la mairie de Morancez en Eure-et-Loir. Après 17 années dans le privé, Cynthia Coupé doit

sa principale expérience en collectivité aux 7 années passées à veiller sur les comptes du SICTOM de Rambouillet. L'Éclair profite de cette recrue pour lui poser deux questions sur la tenue des comptes d'une mairie.

De quoi sont constituées les recettes de la mairie ?

Aujourd'hui, les recettes de la commune sont constituées du fruit de la taxe foncière acquittée par les Arnolphiens propriétaires de leur logement, de subventions, de l'emprunt, de la taxe d'aménagement, de la réversion de TVA sur les investissements, mais aussi les recettes des services (cantine, études dirigées, cimetière...).

La commune dispose-t-elle d'un compte en banque ?

Eh bien, non. Les deniers de la mairie sont bien au chaud au Trésor Public. Autrement dit, l'État est le garant de l'utilisation des fonds de la commune. Le maire valide les dépenses par des bons de commande, mais les factures sont toutes acquittées par la Trésorerie de Rambouillet. Elle vérifie leur corrélation avec les bons de commande. La mairie ne dispose pas de chéquier ou de carte de retrait. L'argent liquide n'a pratiquement pas cours en mairie. Les Arnolphiens acquittent de manière numérique leurs factures à la trésorerie. Seuls persistent quelques petits paiements en liquide.

CMJ : la campagne est lancée.



À près une période de communication menée par voie d'affichage et d'information en classe, la campagne pour l'élection du prochain Conseil Municipal des Jeunes sera menée par les élèves candidats du 9 au 23 mai 2023. Elle concerne les élèves des classes de CM1, CM2, 6^e et 5^e. L'élection se déroulera courant mai et l'installation des jeunes élus dans leur fonction s'opérera courant juin. Le CMJ sera composé de 12 titulaires et de 3 suppléants.

L'Abeille Noire s'attaque à la chenille processionnaire.



Après avoir chassés guêpes, frelons, abeilles, bourdons et autres insectes jugés indésirables dans l'environnement humain pour le compte de deux sociétés intervenant à Paris, deux jeunes Arnolphiens Julien Putier, 30 ans et Théo Foglia, 27 ans, ont pris la décision de voler de leurs propres ailes et de créer il y a deux mois « l'Abeille Noire », société spécialisée dans la désinsectisation. « Paris nous a amusés un temps. Aujourd'hui nous souhaitons être au service de notre territoire mais aussi indépendants. Notre premier client est notre commune. Cela nous fait réellement plaisir de nous sentir soutenus par la mairie », confie de concert Julien et Théo. Leur premier contrat est en effet le traitement d'une vingtaine de sapins située sur le domaine public pour y chasser la chenille processionnaire. « Nous avons posé courant avril 30 éco-pièges sur une vingtaine d'arbres pour piéger les chenilles. Nous interviendrons le moment venu avec des

pièges à phéromone pour empêcher cette fois les papillons de pondre à nouveau. Les gens ont trop tardé à intervenir. Aujourd'hui, la chenille processionnaire est un véritable fléau qu'il faut traiter », note Julien. Un nid compte entre 200 et 300 chenilles. Leurs poils urticants font courir un danger, aux enfants, adultes et animaux domestiques. **Abeille Noire - 06 50 52 12 96**



L'arrêté municipal n°16/063 du 4 août 2016 stipule que « les propriétaires ou les locataires de biens immobiliers sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour éradiquer efficacement les colonies de chenilles processionnaires. »

L'Infirmière en Pratique Avancée soulage l'agenda du généraliste.



La loi de modernisation de notre système de santé de 2018 a permis à des infirmier(e)s d'exercer des compétences habituellement dévolues aux médecins à l'issue d'un nouveau cycle universitaire de formation de deux années pour devenir des IPA, Infirmier(e)s en Pratique Avancée, une nouvelle profession.

La première promotion date de 2020 et l'Arnolphiennne Sonia Froidevaux en fait partie. Elle nous livre le champ de ses nouvelles compétences.

« Je suis infirmière depuis 2002. J'ai exercé en milieu hospitalier et en libéral avant de retourner sur les bancs de l'université pour devenir Infirmière en Pratique Avancée. Cette nouvelle profession vise à soulager l'agenda des médecins généralistes et ainsi permettre à des patients de trouver un médecin traitant. Pour y parvenir, les médecins invitent leurs patients atteints de pathologie chronique stabilisée à venir consulter l'IPA et non plus leur généraliste pour assurer leur suivi et le renouvellement de leur ordonnance. Il s'agit de patient souffrant d'insuffisance cardiaque, de diabète, d'asthme, de

bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), d'Alzheimer, de Parkinson, d'épilepsie ou victime d'un AVC. Je peux être amenée à modifier l'ordonnance si besoin, voire à rediriger le patient vers son médecin traitant si je le juge nécessaire.

La consultation peut durer une heure. Il s'agit d'un temps d'échange tourné vers la prévention et l'éducation thérapeutique afin de rendre le patient acteur de sa maladie en lui donnant des objectifs de santé, comme par exemple la reprise d'activités physiques. Je réalise aussi un bilan de santé avec la mise à jour des vaccins. Cette nouvelle façon d'organiser le suivi des patients permet de faciliter l'accès au soin au plus grand nombre. Un protocole d'organisation est établi entre l'IPA et le médecin traitant. Personnellement, j'ai conclu ce protocole avec le généraliste arnolphienn Frédéric Lachaussée et le neurologue rambolitain Michel Gugenheim ».

Cette organisation est courante depuis de nombreuses années dans de nombreux pays à travers le monde.

IPA Sonia Froidevaux - 1 ter rue Laguesse Charron - 07 83 17 66 83 - soniafroidevauxipa@gmail.com et sur Doctolib

Un RDV pour les artisans, commerçants, entrepreneurs...



afterwork
by **propertips**

Après le succès de la première édition AperoRezo venez participer à ce deuxième rendez-vous des
Entrepreneurs, Artisans et Professionnels
à St Arnould en Yvelines !

JEUDI 25 MAI 2023 à 18h30

BAR - BRASSERIE - PMU - FDJ
"LE GAULOIS"
18, rue des Remparts
Saint-Arnould-en-Yvelines

Inscription auprès de votre équipe locale :

Julien LEVILLAIN 06 59 92 42 70			Alexandre DE SA MARQUES 06 43 42 48 73
Géric GOULET 06 30 25 52 13			Audrey MALCOSTE 06 67 77 94 57

Les professionnels de Saint-Arnould-en-Yvelines et ses alentours souhaitant développer leur réseau local sont invités par les mandataires immobiliers IAD du secteur à les rejoindre le jeudi 25 mai à 18h30 à l'occasion d'un Afterwork au bar Le Gaulois situé à côté du magasin U Express.

La première édition de cette démarche s'était tenue le 24 janvier 2023 et s'intitulait AperoRezo.

L'équipe IAD du secteur arnolprien composée de Julien Levillain, d'Alexandre De Sa Marques, d'Audrey Malcoste et de Géric Goulet présenteront aux convives la nouvelle application de recommandations Propertips après quoi chacun pourra présenter son activité en quelques mots.

Merci de confirmer votre présence (voir les contacts ci-dessus).

**Jeudi 25 mai - 18h30 - Afterwork - Bar Le Gaulois
à Saint-Arnould-en-Yvelines**

Nos enseignes visibles sur Google Maps.



Accroître leur visibilité numérique, aura été l'objectif de l'information délivrée lundi 17 avril à la mairie par Stéphane Desclouds, adjoint à la communication et au développement économique, auprès de dix chefs d'entreprise de la commune. « Il vous faut déclarer une adresse, ajouter une description, effectuer une mise à jour par mois, publier des photos... », autant de conseils délivrés pour augmenter « l'audience » de nos professionnels sur l'outil Google Maps. « N'hésitez pas à répondre aux commentaires laissés par un client, même s'il est négatif, cela accroît votre audience », a conseillé l'élu. Ce temps d'échange fait suite à la matinée du 13 mars au cours de laquelle professionnels, élus municipaux et communautaires s'étaient rencontrés et mis en commun les attentes des uns et les soutiens des autres. Une prochaine rencontre est prévue dans deux mois pour parfaire les besoins en matière de visibilité numérique.

La notoriété de nos commerçants et de nos entreprises augmente aussi avec vos commentaires bienveillants.

N'hésitez pas à contribuer à leur réussite, en postant un texte, une photo et 5 étoiles.

Tarditi Investissements.



Pour Sandrine Tarditi, le métier de conseiller en investissements financiers consiste à accompagner et conseiller les particuliers, les professions libérales et les chefs d'entreprises désireux de développer leur patrimoine, optimiser leur fiscalité ou encore de préparer leur retraite.

« Je construis une relation durable avec mes clients. J'ai bien conscience de la confiance qu'il faut pour laisser une personne gérer les économies de toute une vie. Lorsque j'étais directrice d'un EHPAD, j'ai souvent été confrontée aux difficultés de successions, de retraites et de financements avec les pensionnaires ou leurs familles, du fait d'un manque d'anticipation ou de préparation. On ne consacre jamais assez de temps à préparer notre avenir post travail. C'est aussi pour cela que j'ai décidé d'effectuer ma reconversion professionnelle, pour aujourd'hui préparer l'avenir de mes clients », détaille Sandrine Tarditi. À l'écoute de leurs souhaits et objectifs, elle les conseille et les informe sur la réalité du marché. Une étude de leur patrimoine permet d'effectuer une recommandation personnalisée, adaptée et efficace.

Pour information, en cette période de déclaration d'impôts, Sandrine TARDITI épaula nos aînés dans la déclaration en ligne de leurs revenus, ce qui leur enlève une source de stress !

**TARDITI Investissements - 27 rue des Chatras
78730 Saint-Arnould-en-Yvelines - 06 20 69 08 65
tarditi.investissements@gmail.com**

Jeudi 23 mars 2023 - 14 h - Salle du conseil municipal au Colombier

Retour de la balayeuse attendu pour le 1^{er} juin 2023

Faute de quorum, le conseil du jeudi 16 mars s'est finalement déroulé le jeudi suivant, le 23 mars.

Au chapitre des informations délivrées par le Maire avant d'entamer l'ordre du jour, Madame Joëlle Jégat a fait part à l'assistance de l'octroi d'une subvention de 150 000 € par la région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Stratégie Régionale Énergie-Climat » pour la rénovation de l'éclairage public de la commune. Le département des Yvelines a confirmé sa subvention de 450 000 € accordée dans le cadre de la création de la Maison des Jeunes, de la Culture et des Sports. Ce projet de MJCS n'étant pas mené, cette somme sera employée à la rénovation d'équipements et d'espaces publics communaux.

1 L'association arnolphienne ADEA2 a assigné la commune au Tribunal Administratif afin de faire annuler l'approbation de la modification simplifiée n°4 du PLU avec comme argument un manque de communication, notamment envers les conseillers municipaux et de consultation des intéressés.

Mme le Maire a été autorisée à permettre à la commune de se défendre en justice dans cette affaire. La défense a été préparée en interne par le Directeur Général des Services, n'engendrant ainsi pas de frais d'avocat.

2 En vu de l'installation d'un nouveau Conseil Municipal des Jeunes, un règlement intérieur du CMJ a été adopté.

3 Avant le vote du budget de l'année, la majorité se doit de mener un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne donnant pas lieu à vote. Celui-ci comportait une présentation du contexte budgétaire national, l'analyse de l'exécution du budget 2022, la présentation des grandes orientations de l'année à venir et les projets importants de la commune en cours et à venir.

4 Un DOB a également été présenté pour la régie d'exploitation du cinéma Le Cratère.

5 Depuis le 1^{er} janvier 2023, le budget de la commune et de la régie d'exploitation du cinéma Le Cratère ont adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce qui induit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier pour toute la durée de la mandature, soit jusqu'en 2026. Il s'impose au quotidien des agents et élus municipaux. Ce RBF a été adopté.

6 Afin de ne pas faire supporter le coût total de projets s'étalant sur plusieurs années à un seul budget annuel, celui-ci est donc étalé sur plusieurs exercices. Ce dispositif est mis en place par le biais d'autorisations de programme. Cela sera donc le cas pour la Maison Médicale, les abords de la Maison Médicale, le Parc de l'Aleu et le Pôle scolaire.

7 L'État a mis en place un « Fonds Vert » doté de 2 milliards d'euros afin d'accélérer la transition écolo-

gique dans les territoires. À ce titre, la commune va solliciter une subvention de 101 384,40 € dans le cadre de son marché public global de performance énergétique pour la réalisation de travaux, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public d'un montant total de 1 013 844 € HT. Cette demande de subvention s'ajoute à celle de 559 690,80 € déjà sollicitée lors du conseil municipal du 9 février 2023 dans le cadre de la dotation à l'investissement local (DSIL) et à celle de 150 000 € déjà obtenue auprès de la région Île-de-France. Resterait alors à la charge de la commune la somme de 202 768,80 € HT, soit 20% du coût global.

8 Depuis septembre 2022, nombre d'Arnolphiens ont remarqué l'absence du passage de la balayeuse dans les rues de la commune. Le contrat de ce service mis en place le 1^{er} septembre 2019 par Saint-Arnoult-en-Yvelines regroupée avec 13 autres communes a pris fin le 31 août 2022. Le service devrait reprendre dès le 1^{er} juin 2023 et être assuré par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires. Les élus ont décidé d'adhérer à ce groupement de commande proposé aux 36 communes du territoire.



Retrouvez les
comptes rendus des
conseils municipaux.

Mardi 4 avril 2023 - 20 h - Salle du conseil municipal au Colombier

Le budget est adopté à hauteur de 15 millions d'euros.

Les 10 délibérations du conseil municipal auront toutes été d'ordre financier. Cette séance a permis d'approuver les comptes de gestion et administratif 2022 de la commune et du cinéma Le Cratère et de voter le budget des deux structures.

Hausse de la fiscalité locale

- La suppression progressive de la taxe d'habitation débutée en 2018 se traduit en 2023 par sa suppression pour l'ensemble des contribuables.

- En 2022, la taxe foncière sur les propriétés bâties avait subi une hausse de 2 points et une hausse analogue avait déjà été annoncée pour 2023. Cette hausse a été confirmée par délibération du conseil. Chaque hausse de 2 points contribue à une enveloppe supplémentaire pour la commune de l'ordre de 400 000 €.

Hausse instaurée afin de mener les projets de développement de la commune. Pour 2023, cette hausse de 2 points de la taxe foncière va être en grande partie absorbée par la hausse du coût des énergies.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,09 % (28,09 % en 2022)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,89 % (inchangée en 2023)

Taxe foncière sur les résidences secondaires : 14,23 % (inchangée en 2023)

Note : Les valeurs locatives cadastrales qui servent de base au calcul des impôts locaux sont revalorisées chaque année, au 1^{er} janvier, dans la même proportion que la hausse des prix à la consommation constatée l'année précédente. Or, ces derniers ont augmenté de près de 7 % en 2022, ce qui va entraîner une

revalorisation équivalente des valeurs locatives au 1^{er} janvier 2023. Mécaniquement, tous les propriétaires verront donc leur taxe foncière augmenter d'au moins 7 %. Cette hausse s'ajoute à celle votée par les communes.

Source : UFC Que Choisir.

Subvention aux associations

Comme chaque année, la commune alloue en 2023 une subvention de fonctionnement aux associations au nombre de 38 cette année pour un montant total de 150 849 €.

AATCC : 150 €, ADMR : 6 000 €, AEDAVIA : 100 €, Amicale des boulistes : 300 €, Amicales des sapeurs-pompiers : 900 €, Amicale du personnel de la mairie : 5 000 €, Les Amis de l'Hameçon : 300 €, Les Amis de Saint-Arnoult : 1 000 €, Les Amis du HPR de Bullion : 100 €, APESAY : 200 €, APEC-SAY : 100 €, Art Passion Arnolprien : 1 800 €, Anciens combattants : 300 €, Association sportive du collège : 800 €, Club des Remparts : 1 800 €, Comité de jumelage Freudenberg : 3 600 €, Maison Elsa Triolet Aragon : 2 000 €, FCPE : 200 €, FC Saint-Arnoult-en-Yvelines : 4 675 €, Fnaca : 500 €, Le Grenier de la Rémarde : 1 000 €, Guhermont en fête : 200 €, Guhermont Horizon : 1 300 €, Les Lapins Bleus : 40 000 €, Les Ludotiens : 1 250 €, OCCE Camecasse : 1 200 €, OCCE Maternelle Guhermont : 800 €, OCCE Jeu de Paume : 650 €, Photosphère : 300 €, Prévention routière : 100 €, Saint-Arnoult Randonnée : 200 €, Société historique : 2 500 €, Société musicale : 5 000 €, Trotte-menu : 20 000 €, Une rose, un espoir : 200 €, USSA : 46 174 €, VTT Star : 150 €

Budget 2023

Le budget 2023 s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 15 050 565,26 €. Il se répartit :

- Section de fonctionnement :

7 664 967,39 €

- Section d'investissement :

7 385 598,07 €

Opérations majeures prévues en 2023

- **Renouvellement éclairage public :**

Dépense : 1 219 612,80 €

Recette : 811 075 € de subvention

- **Centre ville : Achat de terrain + construction hall + acquisition de parking**

Dépense : 700 000 €

Recette : 350 000 € de subvention

- **Centre Technique Municipal : Démolition bâtiment zone des Corroyés**

Dépense : 279 918 €

Recette : 677 367 € de subvention

- **Enseignement : Installation d'alarmes dans les 4 écoles : anti-intrusion + alerte attentat/intrusion (PPMS)**

Dépense : 144 497 €

Recette : 98 331,39 € de subvention

- **Complexe sportif : Réhabilitation des vestiaires du terrain de football**

Dépense : 557 400 €

Recette : 371 000 € de subvention

- **Rénovation thermique du gymnase + chaudière**

Dépense : 1 042 882 €

Recette : 695 254 € de subvention

- **Vidéoprotection : installation de 8 caméras supplémentaires**

- Dépense : 43 915 €

- Recette : 13 645 € de subvention

Le plein de découvertes avec l'école.



Dans le cadre de l'opération nationale « École et cinéma », les élèves de nos écoles élémentaires ont assisté, selon leur niveau de classe, à la projection du Magicien d'Oz ou de l'attachant extraterrestre ET. Adhérent également au dispositif les écoles de Prunay-en-Yvelines, Boenville-le-Gaillard et Ablis. Sur l'ensemble de l'année scolaire, 1 346 jeunes écoliers du territoire se sont ainsi fait une toile au Cratère.



Papier et crayon à la main, les élèves de Mme Golly de l'école Guhermont sont venus découvrir le pigeonnier/Colombier. Pas facile de dessiner les 500 boulins sur une feuille A5.

Après 3 cycles de formation menés par l'association AEDAVIA pour apprendre à maîtriser la conduite à vélo, à veiller au bon état des organes de sécurité et à connaître le code de la route, les élèves des classes de CM2 de nos deux écoles ont mis en pratique leurs acquis lors d'une sortie en ville encadrée par la section cyclo de l'USSA et la police municipale. La matinée s'est poursuivie avec un pique-nique au terrain de bosses à Rochefort-en-Yvelines



Comme pour chacune des dernières éditions du Salon d'Art, les élèves de nos écoles ont marqué une pause pédagogique autour des sculptures et peintures. De quoi faire naître des vocations.

Créa'lectures et créa'culture, des succès confirmés.



Voici l'une des définitions du mot médiathèque : « Lieu où sont consultables des données rassemblées sur des supports variés, correspondant aux différents médias ».

Et pour accompagner, guider et éveiller les plus jeunes à la lecture, nos médiathécaires des « Yeux d'Elsa » multiplient les ateliers et n'hésitent pas à associer un album de littérature de jeunesse, l'art créatif et le réemploi : la recette de l'Atelier Créa'lectures (dès 3 ans) et Créa'culture (dès 7 ans).

Ainsi en période scolaire, Sylvie, la médiathécaire manipulant avec autant d'agilité les mots que les papiers de couleurs, les ciseaux et la colle, épaulée régulièrement par Roselyne, bénévole, programme chaque mois, un mercredi et un samedi, un atelier Créa'lecture.

En avril, la réalisation de poissons, thème immanquable pour le 1^{er} jour de ce mois de l'année, a permis de découvrir l'ouvrage de Nicolo Carozzi, « Hardie comme une souris ». Le succès aidant, ces deux créneaux mensuels sont vite saturés de jeunes lecteurs et nécessitent bien souvent l'ajout d'un mercredi supplémentaire. La recette est presque la même sur les ateliers « Créa'culture », mais sous une forme « plus intensive », car ils se déroulent en période de vacances scolaires sur trois ou quatre jours consécutifs.



En mai, ce qu'on peut dévoiler, c'est qu'il s'agira de réaliser un grand mammifère que l'on trouve tant en Afrique qu'en Asie. Vous avez trouvé ? Attention, ne vous trompez pas !

Mardi 2 mai
10h à 12h : Créa'culture.

Mercredi 3 mai
10h à 12h : Créa'culture.

Jeudi 4 mai
10h à 12h : Créa'culture.
10h : Cœur de médiathèque.

Samedi 9 mai
9h15 et 10h30 : BB lecteurs.

Mercredi 10 mai
10h30 : Ateliers Créa'lectures.

Samedi 13 mai
14h30 : Créa'lectures.

Mercredi 17 mai
10h30 : Créa'lectures.

Mardi 23 mai
18h30 : Atelier autour des mots.

Création.

Joindre le geste à la lecture. Tout une pédagogie développée à la médiathèque « Les yeux d'Elsa » afin de sensibiliser les potentiels futurs lecteurs dès leur plus jeune âge.

Restez connectés à la médiathèque via Facebook !



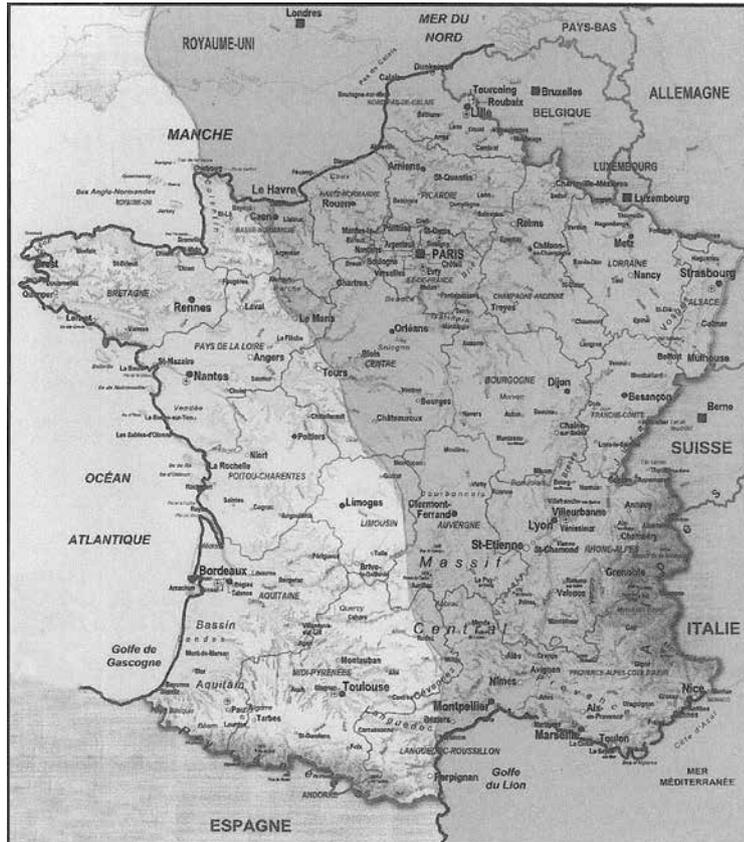
Médiathèque « Les yeux d'Elsa » - Place du Jeu de Paume - 01 30 59 38 13 - mediatheque@say78.fr / mediatheque.say78.fr
Ouverture : Mardi 15h-18h30 / Mercredi 10h-12h30 et 14h-18h30 / Vendredi 15h-18h30 / Samedi 10h-12h et 14h-17h

Quand la nature sème la panique.



Nuage.

La nature nous joue parfois des tours. Le mois dernier l'Éclair relatait la crainte des Arnolphiens en 1783 de voir le ciel leur tomber sur la tête. Aujourd'hui, découvrons la raison de ce ciel voilé et rougeâtre.



Bien avant les phénomènes du 15 juin 1783 visibles à Saint-Arnoult-en-Yvelines, le Laki, volcan islandais, explosa propageant à 15 kilomètres d'altitude de la lave basaltique. L'épanchement de gaz, dont 8 millions de tonnes de fluor et 120 millions de tonnes de dioxyde de soufre, donna naissance, à travers l'Europe, à ce qui est connu sous le nom de « brouillard de Laki ».

L'évènement de 1783 est classé au niveau 4 de l'échelle « d'explosivité volcanique » et les huit mois d'émissions de gaz sulfurique provoquèrent une de plus importantes perturbations

climatiques et sociales de l'Europe, principalement en France. Cela contribua de manière significative à la pauvreté et à la famine qui furent les principales causes de la révolution de 1789.

Le phénomène a disparu définitivement le 7 février 1784 et l'abbé Coudray a ainsi pu rassurer ses paroissiens qui rentrèrent chez eux.

La fin du monde n'était pas pour maintenant.

Source : Ouvrages de la Société Historique et Archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Vous souvenez-vous du volcan Eyjafjallajökull ?

La chaîne de volcans à laquelle est rattaché le Laki est la même que celle qui s'est réveillée les 20 mars et 14 avril 2010, clouant au sol tous les avions du nord de l'Europe. Il s'agissait de l'éruption du Eyjafjallajökull. À l'époque, cette explosion volcanique avait été qualifiée « d'inédite ». Mais un précédent avait pourtant bien existé en 1783. Fort heureusement pour nous, les conséquences sanitaires du Laki sont restées inédites. Les sondages démographiques effectués en France entre 1784 et 1789 démontrent un pic de mortalité en hausse de 30 à 40% sous l'effet nocif du nuage de poussière.



Depuis quelques semaines tout est fait pour rendre agréable les parcs, jardins, entrées de ville et le cimetière. Les agents du service des espaces verts et de la propreté n'oublient pas le moindre recoin de la commune. Si vous veniez à constater un endroit oublié nécessitant une intervention, faites-le nous savoir via l'application mobile Illiwap et sa fonction de géolocalisation.

Le « moine » mis en place au plan d'eau de l'Aleu joue pleinement son rôle. Le niveau est de nouveau optimal. Tout baigne pour les boudins végétaux implantés le long de la berge. Les iris d'eau sont déjà bien visibles. Les lieux restent encore interdits à la promenade le temps que la végétation s'implante bien.



Près de trois cents plants de vivaces mais aussi des ifs, ilex, rosiers, pieds de jasmin et bulbes ont été plantés au colombarium, notamment différentes variétés de Sedum, un couvre-sol.



Le calvaire à l'intersection des rues du Bréau et de la Muette a été remis en peinture. Prochainement, l'aménagement paysager sera revu à cet emplacement.



Les tontes ont repris en différents points de la commune notamment en entrée de ville.

Deux bancs et une poubelle ont été mis en place au verger de l'église. Le puits a repris des couleurs et prochainement un collecteur d'eau sera installé. Les plantations bourgeonnent et les déjections canines semblent avoir disparu.



Un nouveau banc a été posé face à l'aire de jeux du parc Arsonneau.



La mairie répond à vos interrogations.

La municipalité répond à vos questions. Celles-ci peuvent être posées via le site internet de la commune sur sa page d'accueil à la rubrique « Avis et Réclamations », ou directement au maire, à l'issue de chaque conseil municipal.

Question >

Au même titre que les autres voies de la commune, je souhaite que celle où je réside soit identifiée par une plaque nominative.

Réponse : Dorénavant, la dénomination « chemin de la Fosse aux chevaux » est bien visible. Pratique pour le facteur mais surtout pour les livraisons, il est vrai.



Question >

Rue de la Martinière, au niveau de la station de lavage, la vitesse est excessive. Le 50 km/h n'est pas respecté. De nombreux piétons empruntent cette voie, notamment des enfants. Que compte faire la mairie ?



Réponse : Un nouveau panneau de limitation de vitesse à 50km/h a été implanté. Sa taille est supérieure à celui positionné 300 m en amont. En 2022, 1 700 procès-verbaux d'infraction au code de la route ont été dressés par la police municipale dont 36 pour excès de vitesse, sans compter les chiffres de la gendarmerie et du peloton autoroutier.



Question >

Les camions continuent de s'engouffrer dans la rue du Coq. Quand y aura-t-il un système fiable pour les en empêcher ?

Réponse : Des panneaux d'interdiction de traverser la commune pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes ont de nouveau été positionnés en entrée de ville. Les véhicules dont le chauffeur ne peut fournir un bon de livraison pour justifier sa présence sur la commune sont verbalisés.

Question >

De quoi est constitué le projet immobilier de la Porte de Chartres ?

Réponse : Ce projet est situé majoritairement au 41 rue Poupinel. Sur cet ancien corps de ferme est prévu 34 logements collectifs, pour moitié sociaux et en accession à la propriété. Il comportera aussi deux maisons et du stationnement depuis un terrain nu rue Basse.



Question >

La nouvelle barrière installée à l'entrée de la voie d'accès au groupe scolaire Guhermont laisse suffisamment d'espace pour permettre le passage des voitures.

Réponse : Pour y remédier, deux plots supplémentaires vont être posés de part et d'autre de la barrière.



Posez vos questions directement via le site internet de la commune à l'aide de votre smartphone...



... ou utilisez l'application Illiwap.

Majorité municipale

Notre belle avenue rénovée... Saison 3, Épisode 4.

Après seulement 3 ans, les travaux de rénovation de notre centre-ville commencent par l'avenue Henri Grivot... le permis de « démolir » a été délivré, la déconstruction est prévue cette année et bientôt notre premier projet (le vôtre et le nôtre) verra le jour...

Les premiers dessins vous seront présentés dans l'Éclair du mois prochain, nous les avons reçus hélas trop tard pour vous les communiquer dans cette édition.

Ils ne sont évidemment pas définitifs mais ils nous permettront de nous projeter ensemble dans le début de la redynamisation du centre-ville (programme d'État).

Un nouvel espace à vivre

Comme nous l'avions déjà annoncé, c'est d'abord en pensant au confort des Arnolphiennes et Arnolphiens que cet espace a été pensé par les équipes projet. Il nous faut des parkings, des trottoirs et de nouveaux espaces de vie pour s'arrêter dans notre centre-ville et profiter de l'accueil de nos commerçants. C'est dans ce confort que nous apprécierons encore plus notre petite ville. L'avenue Henri Grivot deviendra une destination plutôt qu'un passage, où l'on pourra s'asseoir, se rencontrer, discuter, et se restaurer en profitant de la gratuité du parking mis à disposition des Arnolphiennes et des Arnolphiens.

De nouveaux logements

Des logements inclusifs, de type « pension de famille », de petits logements individuels (chambres ou studios), qui sont regroupés au sein d'un même bâtiment. Ce type de logement est proposé en partenariat avec le monde associatif, l'État et les collectivités locales, ce qui permet de bénéficier d'un accompagnement social adapté aux besoins des résidents. Un projet important pour les membres de la majorité...

Investir dans la ville

La vente des fonciers de la rue sera entièrement réinvestie dans l'aménagement de la nouvelle avenue Henri Grivot. Et cumulée aux aides de l'État, la réhabilitation du centre-ville ne sera donc pas une charge supplémentaire pour la commune mais un investissement vertueux pour les habitants de la ville.

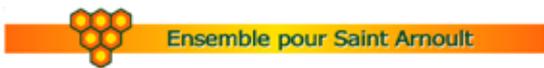
L'obstruction du conseil municipal va encore voir rouge et voter « non » car c'est un bon projet pour la commune, bien financé et surtout enfin réalisé, car les fonciers cette fois sont vendus et constructibles...

Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé serait purement fortuite.

Pour le bien de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines et de ses habitants.

Opposition municipale

Ensemble pour Saint Arnoult



Le budget 2023 a encore révélé l'hallucinante gestion de cette majorité hors sol qui s'enfonce dans le déni.

La taxe foncière va augmenter de 15% en 2023, par l'effet de l'augmentation du taux voté par la majorité et de la revalorisation des bases. Mais ils refusent d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les Arnolphiens vont se serrer la ceinture, mais pas eux.

Ils augmentent le budget 2023 de 32% par rapport à 2022, en espérant une augmentation des subventions de l'État de 1 160%. De qui se moquent-ils ?

Hélas, il y a pire.

La commune disposait de liquidités de 1,2 million d'euros fin 2022. Mais, à la suite de l'abandon du suivi de la Maison Médicale, nous devons rembourser les subventions déjà perçues du Département (883.000€). En vrai, nous ne disposons donc que de 303.000€ en caisse, la moitié d'un mois de fonctionnement...

Ils nous conduisent dans le mur et nous devons demander à l'État de mettre la commune sous surveillance pour arrêter leur gabegie.

Saint-Arnoult et Vous



Arnolphiens à votre porte-monnaie !

Voici quelques décisions arbitraires que toute la majorité a votée lors du Budget 2023 :

- **Augmentation** pour la 2^e année consécutive, des impôts fonciers. Au vu de l'inflation que chaque foyer subit déjà, nous avons voté contre.

- **Projets immobiliers démesurés** : la majorité se transforme en agent immobilier pour acheter et revendre des biens. Est-là le rôle d'une commune ? Et, n'y a-t-il pas des dépenses plus importantes à faire pour le bien commun ?

- **Subventions aux associations** : la majorité prétend qu'il n'y a pas de baisse. Pourtant, toutes ne sont pas traitées équitablement. Certaines ont du mal à survivre.

Nous sommes inquiets quant à l'avenir associatif de notre ville.

- La vidéosurveillance progresse rapidement dans notre quotidien : insidieusement, sans faire l'objet d'un clair débat démocratique. De telles dépenses pour quelles utilités ? Sommes-nous mieux protégés ?

Un bilan ainsi qu'un referendum local sur ces questions sont indispensables.

Les rendez-vous de Saint Arnoult Randonnée



Au mois de mai, Saint Arnoult Randonnée organise une randonnée classique tous les mardis et dimanches ainsi qu'une randonnée douce tous les vendredis matin ou après-midi. Plusieurs séjours et week-end sont au programme. Contactez Gilles et consultez le site pour les précisions.



Consultez le planning des sorties sur le site Internet : www.randonnee78.fr/saint-arnoult/planning-des-sorties

CONTACTS : Gilles au 06 87 01 55 12 - www.randonnee78.fr/saint-arnoult

Lundi 1^{er} mai

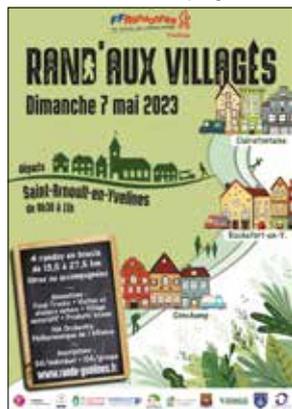
8h à 18h : Tournoi national B organisé par la section tennis de table de l'USSA. Gymnase.

Samedi 6 mai

9h à 11h : Permanence UFC-Que Choisir. Accompagnement dans les litiges de consommation. Espace Culturel Victor Hugo.

Dimanche 7 mai

8h à 18h : Rand'Aux Villages. Coulée verte/ bouldrome. (Voir page 4).



Lundi 8 mai

11h : Cérémonie commémorative de la Victoire de 1945. Monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité à la mairie. Cimetière.

Jeudi 11 mai

9h à 16h : Atelier de Patines sur bois organisé par le Club des Remparts, salle Paul Verlaine. Réservation auprès de Michèle Stéfaniak au 06 86 72 66 49

Vendredi 12 mai

17h à 19h : Permanence de l'Association Solidaire Complémentaire Santé. Espace culturel Victor Hugo. Contact : 07 49 06 11 84

20h : Concert de classes adultes du conservatoire Gabriel Fauré. Maison Elsa Triolet Aragon.

20h47 : Soirée Ludo avec les Ludotiens. Accueil de loisirs.

Samedi 13 mai

10h à 18h : Fête de la ville. Place Jean-Moulin. (Voir page 24).

14h à 16h30 : Ptit'Ludo avec les Ludotiens. Accueil de loisirs.

14h à 17h15 : Tai Chi Chuan. Fighting Form. Préau école Camescasse. Contact : 06 14 28 21 54

14h à 18h : Vernissage de l'exposition Gérard Zlotykamien. Maison Elsa Triolet-Aragon.

19h à 23h : Nuit des musées. (Re)découvrir la maison du couple d'écrivains dans l'intimité d'une visite « dans le noir ». Inscription : www.maison-triolet-aragon.com

Dimanche 14 mai

10h30 et 15h : Murder party. Jeux de rôle grandeur nature. Enquête policière. Le Cratère. (Voir page 23).

12h20 à 18h45 : Le groupement paroissial va transformer son jardin en une chaleureuse Kermesse agrémentée de jeux et diverses animations. Au programme : Jeux, restauration rapide seront ouverts dès 12h30 : Pêche à la ligne, Casse-bouteille, Barbe-papa, chamboule-tout, maquillage, défis à relever...

La fête se clôturera avec la tombola
Pour tous renseignements : kermesse@paroissiesaintarnoult.fr

Mardi 16 mai

10h à 17h : Bus Job Insertion. Vous êtes sans emploi ou en reconversion ? Vous cherchez à recruter ? le Bus Job Insertion vous accueille sans RDV. Place Jean-Moulin.

Du 18 au 21 mai

Les 30 ans du Jumelage franco-allemand à Freudenberg. Contact : sonia.f2@icloud.com

Samedi 27 mai

14h à 17h : Répare Café. Salle Paul Verlaine.
20h47 : Soirée Ludos. Accueil de loisirs.

Du 30 mai au 2 juin

Les Amis de Saint Arnoult organisent un séjour en Auvergne « À la découverte des Volcan s » De la grotte de lave à Volvic, la chaîne des puy avec la montée au Puy-de-Dôme, la chaîne des Monts d'Or avec le Puy de Sancy en passant par le cratère de Lemptégy et sa balade en petit train, sans oublier la fabrication des fromages d'Auvergne.
Infos: Christine Roussel 06 74 65 14 31



Ateliers bénévoles

REPARÉ Café

Samedi 27 mai 2023

de 14 à 17 heures

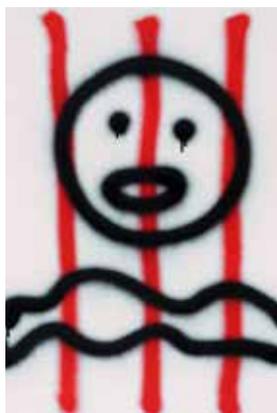
Le principe est simple vous amenez vos objets en panne et un bénévole réparateur cherchera avec vous la ou les raisons de la panne et vous aidera à le réparer.
» gratuit «

Inscriptions : www.ressourcesetvous.org rubrique Agenda

Maison Elsa Triolet-Aragon

Exposition Gérard Zlotykamien

Du samedi 13 mai au lundi 27 août 2023



En 1963, Gérard Zlotykamien trace ses premières silhouettes vacillantes qu'il nomme « Éphémères ». L'art urbain et le graffiti n'existent pas encore. Il est le premier au monde à peindre dans la rue en toute illégalité. Sans le savoir et sans le vouloir vraiment, cet autodidacte discret vient de porter sur les fonds baptismaux ce qui deviendra le mouvement artistique le plus universel : le Street Art.

Au travers une sélection d'œuvres récentes et historiques, l'exposition précise la démarche de l'artiste basée sur l'humanité mais surtout sur les grandes violences qu'elle peut engendrer.

Le vernissage de l'exposition sera l'occasion d'une intervention artistique de l'artiste !

Sur réservation

Tarif unique de 5 € (parc compris)

Tous les jours de 14h à 18h

Moulin de Villeneuve, rue de Villeneuve

www.maison-triolet-aragon.com - Tél : 01 30 41 20 15

E-mail : info@maison-triolet-aragon.com

État Civil

Nos nouveau-nés

GLAIROT HUMÉ Quentin,
le 17/01/2023



PAGANELLI Timothée, le 14/03/2023

Ils se sont mariés

CZAJKOWSKI Stéphane et GILANT Vanessa,
le 25/03/2023

FÊTE DE LA VILLE & VIDE-GRENIERS

**13 MAI 2023
10H-18H**

**CHAMP DE FOIRE
& PLACE JEAN-MOULIN**

**ESCAPE GAME
SPÉCIALEMENT CONÇU POUR
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
PARC ARSONNEAU**



Toutes
les informations
sur le site
de la commune.

**RESTAURATION
PAR L'AMICALE DU PERSONNEL**

